



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Organisation des oraux des examens cliniques objectifs et structurés

Question écrite n° 67

Texte de la question

M. Hervé Saulignac appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur l'organisation des oraux des examens cliniques objectifs et structurés (ECOS) organisés en mai 2024. La loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, complétée par l'arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine, a profondément réformé l'accès au 3e cycle d'études de médecine. Cette réforme s'est notamment traduite par une baisse drastique du nombre de candidats à l'internat et, en conséquence à une baisse du nombre de postes d'internes ouverts à la rentrée 2024 (7 974 contre 9 484 en 2023). Si les étudiants concernés ont largement boudé cette épreuve, craignant des restrictions au nombre de places dans les différentes spécialités, de nombreux étudiants y ayant participé ont fait état de graves dysfonctionnements. 350 étudiants ayant présenté l'examen ont été invalidés (62 aux oraux et 280 aux écrits) à quelques dixièmes voire centièmes de points. Parmi ces étudiants, nombreux sont ceux qui ont fait état de situations de rupture d'égalité, notamment à l'occasion de l'épreuve orale. L'Association nationale des étudiants de médecine de France a engagé un appel à témoignages qui s'est soldé par la participation de 872 étudiants, soit 12 % des inscrits. Ceux-ci font état de diverses entorses au règlement de l'examen : échange de sujets entre étudiants convoqués le matin ou l'après-midi, comportement inapproprié de certains examinateurs, comportement des patients standardisés, etc. La baisse du nombre de candidats (et donc de reçus), conjuguée aux déceptions d'affectations de certains lauréats qui pourraient refuser leur spécialité, laisse craindre un manque criant d'internes dans les services de santé dès la rentrée. Dans ce contexte, le ministère a déjà annoncé son intention d'un recours accru aux médecins étrangers FFI pour compenser le manque d'internes attendu, alors même que de nombreux étudiants recalés de peu lors des ECOS auraient pu être mobilisés plutôt que d'être contraints d'attendre un an avant de repasser l'examen. Dès lors, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour répondre aux dysfonctionnements observés lors des ECOS et si elle envisage un assouplissement des règles encadrant la validation de la session 2024 de l'examen afin de ne pas risquer de perdre des étudiants formés ayant échoué à l'examen et qui pourraient être tentés de poursuivre leurs études à l'étranger.

Texte de la réponse

Dans le cadre des réformes des études médicales, pour la première fois en 2024, les facultés de médecine ont organisé les Examens cliniques objectifs et structurés (ECOS) nationaux comptant pour l'examen national classant de 6ème année des études médicales. Ils se sont déroulés simultanément dans les 32 facultés de médecine, les 28 et 29 mai 2024. La réforme de l'accès au 3e cycle permet de s'assurer que les étudiants qui accèdent à l'internat disposent des connaissances et compétences nécessaires et indispensables à la poursuite de leur parcours et à la sécurité des soins. Les ECOS évaluent la capacité des étudiants à agir en milieu professionnel à travers leur « savoir-faire » et leur « savoir-être », compétences essentielles pour les futurs médecins. Les tâches à effectuer dans ces stations reproduisent des situations cliniques réelles. 7 817 étudiants ont eu au moins 10/20 aux examens cliniques objectifs et structurés organisés en mai 2024, soit 99,14 % des étudiants les ayant passés ont accès à la procédure nationale d'appariement. Au total, 8 508 étudiants ont pu

intégrer le 3ème cycle de médecine à la rentrée universitaire 2024-2025. Les étudiants qui n'ont pas atteint la barre des 10/20 aux ECOS seront autorisés à repasser les épreuves l'an prochain. Ces épreuves ont été réalisées selon des règles précises, définies dans un cahier des charges. Des épreuves tests réalisées quelques mois plus tôt avaient permis d'ajuster l'organisation. Il n'y a pas eu de dysfonctionnement justifiant une remise en question des épreuves. À titre de comparaison, en 2023, 9 312 étudiants ayant réussi les épreuves classantes nationales ont choisi un poste d'interne. La liste des postes ouverts aux internes a été ajustée cette année pour prendre en compte cette baisse, tout en maintenant le ratio entre nombre de postes ouverts et nombre d'étudiants (+ 1,8 % de postes ouverts par rapport au nombre d'étudiants pour laisser le choix aux derniers classés) et en préservant certaines spécialités prioritaires telles que la pédiatrie et la psychiatrie. À la suite des premiers ECOS, un certain nombre de difficultés a été relevé, ce qui nécessite des évolutions des épreuves nationales. Des propositions vont être faites en lien avec les acteurs dans les prochaines semaines mais, compte tenu des calendriers, une réforme éventuelle ne pourra entrer en vigueur qu'en 2026.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Saulignac](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2024](#), page 5023

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2025](#), page 1394